

Conseil d'administration du 02 mai 2018

Délibération n° 2018-17

relative à l'autorisation donnée au Directeur général de signer la convention 2018/2020 avec la Secrétaire générale du MTES/MCT, relative aux prestations assurées par le ministère de la transition écologique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 342-2,1, 6°, R 342-3 et R 3428 ;

Vu la délibération du conseil n° 04-2015 en date du 2 avril 2015 autorisant le directeur général à signer la convention de gestion initiale ;

Vu la convention 2015/2017 signée entre l'ANCOLS et le secrétariat général du MEDDE/MLETR le 24/06/2015 ;

Vu la délibération du conseil n° 24-2017 en date du 16 octobre 2017 autorisant le directeur général à signer l'avenant à la convention de gestion initiale ;

Vu le projet de convention triennale établi ;

DÉCIDE

Article unique : le conseil d'administration autorise le directeur général à signer la convention 2018/2020 intervenant entre l'ANCOLS et le secrétariat général du MEDDE/MLETR, relative aux prestations assurées par le ministère de la transition écologique, telle qu'annexée à la présente.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 02 mai 2018
Le Président du conseil d'administration


Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.